

## BBGI Fund

### Fonds de placement contractuel de droit suisse de la catégorie «autres fonds en placements traditionnels»

#### Modification du contrat de fonds

---

La direction du Fonds, CACEIS (Switzerland) SA, et la banque dépositaire, Banque Cantonale Vaudoise, souhaitent modifier le contrat de fonds de BBGI Fund (le « **Fonds** »). Le résumé des modifications matérielles figure ci-après. Le nouveau contrat entrera en force à la date fixée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) dans sa décision d'approbation. La FINMA publiera sa décision dans l'organe de publication du Fonds.

#### 1. Contrat de fonds

##### § 8 alinéa 2 (i) - Politique de placement

Le paragraphe ci-dessous relatif à la politique de placement du compartiment BBGI Commodities (USD) a été modifié comme suit :

~~- instruments du marché monétaire en avoirs en banque à vue ou à terme jusqu'à une échéance de douze mois, d'émetteurs ou de débiteurs du monde entier, libellés en dollars américains (USD) et dans toute autre monnaie convertible, jusqu'à concurrence d'un tiers de la fortune du compartiment ;~~

De plus, le tréma suivant a été ajouté :

~~- avoirs en banque à vue ou à terme jusqu'à une échéance de douze mois.~~

Toutes les références du compartiment liquidé BBGI Tactical Word présentes dans le contrat de fonds ont été effacées.

#### 2. Modifications du prospectus

Composition du Conseil d'administration.

Les données relatives au Total Expense Ratio ont été mises à jour.

Toutes les références du compartiment liquidé BBGI Tactical Word présentes dans le prospectus ont été effacées.

#### 3. Informations d'ordre général

Les investisseurs sont informés que lors de l'approbation de la modification du contrat de fonds, la FINMA examine la modification ci-dessus au § 1 au sens de l'art. 35a al. 1 let. a-g OPCC et constate leur conformité à la loi.

Les détenteurs de parts sont rendus attentifs au fait qu'ils ont la possibilité de faire valoir leurs objections auprès de la FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne, dans les 30 jours qui suivent cette unique publication ou de demander le paiement de leurs parts en espèces dans le respect des délais contractuels ou réglementaires.

La documentation en vigueur ainsi que le texte intégral des modifications peuvent en tout temps être obtenus gratuitement auprès de la direction du fonds sur simple demande.

Nyon, le 19 décembre 2023

La direction de fonds

**CACEIS (Switzerland) SA**

Route de Signy 35  
CH-1260 Nyon

La banque dépositaire

**Banque Cantonale Vaudoise**

Place Saint-François 14  
CH-1001 Lausanne